



Protocole National  
pour assurer la santé  
et la sécurité des  
salariés (29/10/2020)

**Instructeurs(trices)**



Les formateurs/  
formatrices sont



Formé(e)s et  
formateur(trice)  
prévention  
COVID



Equipé(e)s  
d'une visière et  
de masques



Doté(e)s de  
désinfectant  
conforme à la  
norme  
EN 14476



Nos kits réalité virtuelle  
sont dotés d'EPI  
respectant les mesures  
sanitaires



Doté(e)s de  
gel hydro-  
alcoolique



Doté(e)s de  
sacs déchets et  
d'essuie-tout



Documents  
stagiaires  
pouvant être  
dématérialisés

**Apprenants**



**Pas de formation**  
si symptôme(s)  
apparenté(s)  
au COVID



**Port du masque**  
OBLIGATOIRE  
pendant la  
théorie et  
la pratique.



**Désinfection**  
le stagiaire se  
désinfecte les  
mains avant  
d'utiliser  
l'extincteur ou  
réaliser les cas  
pratiques



**Nettoyage**  
Les points de  
contacts  
(extincteurs,  
matériels) sont  
désinfectés avant  
et après la  
formation



**Distance d'au moins 1 m**  
Autour de chaque personne  
dans toutes les directions



Recommandations  
d'organisation des  
formations SST au  
19/10/2020 (INRS)

**Il est interdit :**  
de fumer



et d'utiliser un  
téléphone durant la  
formation



**Suggestions et bonnes pratiques**



Nos instructeurs(trices) sont doté(e)s de dispositifs permettant de respecter les règles sanitaires SST selon les recommandations de l'INRS.



Les espaces dédiés à la formation sont multiples : salle de réunion mais aussi réfectoire, poste de travail, en parcourant les locaux, en extérieur.



**Exemple de jauge des effectifs stagiaires en formation durant la période COVID-19** (D'après les directives gouvernementales, une décote différente peut s'appliquer en fonction du type d'établissement)



« Il peut être retenu, à titre indicatif, un paramétrage de la jauge de 4m<sup>2</sup>/pers afin de garantir au moins un mètre autour de chaque personne dans toutes les directions ».

Exemple

**Surface totale**  
80 m<sup>2</sup>

**Bureaux et surfaces d'occupation**  
20 m<sup>2</sup>

**Zone de circulation**  
10 m<sup>2</sup>

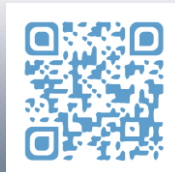
**Surface résiduelle**  
50 m<sup>2</sup>

**Nombre de personnes autorisées**

**12 pers**



**En cas d'impossibilité de dispenser une formation théorique en salle, nous proposons une solution alternative en Blended-learning**



**Formation en Blended-Learning** : théorie en distanciel et en autonomie, et partie pratique en présentiel avec un formateur Desautel, pour valider les acquis de la partie théorique.



Cette « jauge » fait l'objet d'affichage par l'employeur ou l'exploitant à l'entrée de l'espace (ex. salles de réunion)